Acte de Mariage

Mairie D'Hoogstraeten.

Arrondissement Communal de Turnhout.

Du Onzième jour du mois de Brumaire l'an deux de la République Française.

Acte de Mariage de Charles Antoine François Van der Linden, agé de trente quatre ans, né à Gheel département des Deux Nèthes, le premier jour du mois de Novembre l'an mil Sept Cent Soixante Sept, homme de loi, demeurant à Hoogstraeten, département précité, fils de François Alexandre Charles Van der Linden, demeurant au dit Hoogstraeten, même département et de Jeanne Cornelie le Paige décédée; et de Jeanne Marie Thérèse Hermans agé de trente quatre ans cinq mois et quelques jours, née à Anvers, et de cette paroisse de St Jacques Chef Lieu du Département des Deux Nèthes, le huitième jour du mois de Mai, l'an mille Sept Cent Soixante six, demeurant au dit Hoogstraeten, département précité, fille majeure de Louis Joseph Hermans, décédé au dit Anvers et de Catherine Marie Thérèse Vorselaers, demeurant au dit Hoogstraeten.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à Hoogstraeten, les trente Veuitième dernier et publiées le même jour et affichées aux termes de la Loi, le tout en forme; de tous lesquels actes et des actes de naissance des époux il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi, les dits époux présens ont déclaré prendre en mariage l'un Jeanne Marie Thérèse Hermans l'autre Charles Antoine François Van der Linden, en présence de François Alexandre Van der Linden, père du futur époux demeurant à Hoogstraeten, département des Deux Nèthes, rue neuve du

Du 6. de Nant Prime de Salm Salm, agé de
= ante sept ans, de Jean Joseph hermans, demeu
a Anvers, Chef-Lieu du dit Département avoué au
près les tribunaux Civil et Criminel du même Départe
agé de trente sept ans, frere de la future épouse, de
Martin Louis Van der Linden, demeurant au dit
Stracten, frere du futur époux, Medecin agé de vin
ans, et de Emanuel Jacques Joseph hermans demeu
dit anvers, particulier, frere de la future épouse, agé de vin
ans; après quoi, moi Pierre Joseph Bruyninckx
de la Commune de hoogstraeten, faisant les fonctions
public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au nom de
les dits époux sont unis en mariage, et ont les dits
et témoins signé avec moi

P. J. Bruyninckx

P. Hermans

P. A. Vander Linden

P. J. Vander Linden

C. Vandersteenden

Pr. J. Hermans

Acte de Mariage. C. H.

REP. FRA. LIBERTÉ ÉGALITÉ

Mairie D'hoogstraeten.

Arrondissement Communal de Bergen op Zoom.

Du huitième jour du mois de Frimaire l'an dix de la République française.

Acte de Mariage de Pierre Henri Fleuris agé de trente huit ans, neuf mois, vingt neuf jours né à Dalham, Département de la Meuse inférieure le premier de février, l'an mil sept cent soixante trois, cimentier de Bois, demeurant à hoogstraeten Département des deux nèthes, fils majeur de Arnold Fleuris et d'Elisabeth Van den Rhen demeurant à Dalham, et d'Antonette Mertsen agée de trente quatre ans et environ deux mois, née à Lommont Département des deux Nèthes, le quatorze de septembre l'an mil sept cent soixante sept demeurant au dit hoogstraeten Département susdit fille de feu Antoine Jean Mertsen et de Anne Marie Weyrens décédés au dit Lommont.

Les actes préliminaires sont extrait des registres de publications de Mariage faits à hoogstraeten les trente Brumaire dernier et affichés aux termes de la Loi, le tout en forme, et tous les quels actes il a été donné lecture, par moi officier public aux termes de la Loi. Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Antonette Mertsen, l'autre Pierre Henri Fleuris, en présence de Corneille Cools demeurant a hoogstraeten Département des deux nèthes, cabaretier agé de Cinquante cinq ans, de Jean de Rooster demeurant au dit hoogstraeten tourneur en bois agé de Vingt trois ans, de Corneille Fons demeurant au dit hoogstraeten, Boulanger agé de Soixante ans et de

Gérard Blanchaert, demeurant aussi a hoogstraeten agé de quarante et un ans tous quatre amis des parties; après quoi moi Pierre Joseph Bruyninckx Maire de la commune d'hoogstraeten faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé qu'au nom de la loi les époux sont mis en mariage et ont les dits époux et temoins signé, à l'exception de l'époux qui a declaré ne savoir ecrire.

petrus henderickus thomas

Cornelis Cools
Cornelius Jordt
gerardus blickens
jan de coster

P.J. Bruyninckx

1802

Acte de Mariage

Du dixieme jour du mois de floréal l'an dix de la rep. Française.

N°3 Acte de Mariage de François Jeandel Bounque agé de vingt six ans six mois, Né a Bruges Département de l'Ey, le vingt quatre du mois de Novembre l'an mil sept cent soixante quinze, Marchand de Profession demeurant a hoogstraeten Département des Deux Nèthes fils de Pierre Bounque décédé et de Angeline Clays demeurant a hoogstraeten, Département des Deux Nèthes et Jeanne Catherine Vergauwen, agée de vingt neuf ans a hoogstraeten Département des Deux Nèthes le vingt six du mois d'avril l'an mil sept cent soixante treize demeurant au dit hoogstraeten même département, fille de Antoine Vergauwen, demeurant au dit hoogstraeten

Département susdit, et de Angeline Van Schaf.

L'acte preliminaire est extrait du registre de publication de Mariage, fait a hoogstraeten le trente Germinal dernier et affiché le même jour aux termes de la loi. Les actes de Naissances et jugement jandel Bounque en date du vingt quatre Novembre mil sept cent soixante quinze, de jeanne Catherine Vergauwen en date du vingt six avril mil sept cent soixante treize, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public de l'état civil aux termes de la loi.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jeanne Catherine Vergauwen, l'autre François Jean Bounque en présence de François Joseph Villain, demeurant à hoogstraeten, département des Deux Nèthes ex receveur des Douanes, agé de cinquante et un ans beau Père de l'époux, de François Joseph Lauwers, demeurant au dit hoogstraeten, même Département Propriétaire agé de trente neuf ans, Cousin Germain du Coté Maternel de l'épouse, jaques jean Arthenien, demeurant au dit hoogstraeten, dit département Particulier agé de quarante six ans Cousin Germain du Coté maternel de l'épouse et Jean Henri Christain, demeurant au dit hoogstraeten département precité, Chirurgien agé de trente sept ans non parents des parties; après quoi moi Pierre Joseph Bruyninckx, Maire faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont mis en mariage et ont les dits époux et temoins signé avec moi, approuvé les ratures faites des cinquante ci dessus.

F. J. Rebounque
J. C. Vergauwen
Villain
F. J. Lauwers
J. Arthenien
J. H. Christain
P.J. Bruyninckx

Acte de Mariage.

Du dix neuvième jour du mois de prairial l'an
la république française.

N.° 4

Acte de Mariage de Jean Guillaume Gerard Va
Nouhuys agé de vingt ans cinq mois accomplis né a
Oedem Rode République Batave, le cinq du six
Janvier mil sept cent quatre vingt deux, Particulier
demeurant à Hoogstraeten, département des deux Nethes
Mineur de Jean Guillaume Van Nouhuys et de Jo
dine Sosseat, et de Ernesto Amalie Keiser, agée
dix neuf ans six mois accomplis, née a Bartingerhor
République Batave, le treize du mois de Novemb
mil sept cent quatre vingt deux, fille mineure de
Keiser et de Anne Marie Thiel, demeura
Terwert république Batave.

Les actes preliminaires sont extrait du registre de pu
cation de Mariage faits à Hoogstraeten le dix Fre
courant et affichés le même jour, acte du consentement du
époux a été délivré le premier du Mois de Maij, Mille
et deux et celui du consentement du Père de l'Epouse le ven
Mille huit cent et deux, et les actes des naissances des Epoux
en forme de tous lesquels actes il a été donné Lecture pa
officier Public aux termes de la Loi.

Les dits Epoux présens ont declaré prendre en Mariage l'un
Jean Guillaume Gerard Van Nouhuys, l'autre Ernesto Ami
Keiser, en présence des citoyens Adrien Loostermans Mai
commune de Meir, y domicilié agé de cinquante trois ans, J
Van Gorp, voiturier domicilié dans la commune de Grammont
de trente deux ans, Jean Pierre Mertt fordonnier domicilié
la commune d'Hoogstraeten agé de trente cinq ans, et de
Antoine Van Dool jeune homme aussi domicilié dans la com
d'Hoogstraeten, agé de trente Ans, non parents des Don

Après quoi nous Pierre Joseph Dumpinchon Maire de la commu
Hoogstraeten faisant les fonctions d'officier Public de l'Etat Civ

Ayant avoir remis les pièces, declaration et
consentement des parens des Epoux au
bureau de Sous Préfet de l'arrondissement de Turnhout
avons prononcé qu'au Nom de la Loi, les dits Epoux sont unis
en Mariage, et Ont les dits Epoux et temoins signé le present
acte avec moi

J. W. G. van Nouhuys

E. A. Keiser

A. Loostermans
Maire

J. van gorp

N°5

Le vingt cinq Messidor

Acte de Mariage de Balthas

Loostermans horloger de profession âgé de trente
demeurant à Hoogstraeten Département des deux
né à Meir le Vingt Janvier 1776. fils de Jacq
Loostermans Cultivateur demeurant à Meir et
Swaegers.

Et d'Anne Jacobs âgée de vi
ans née à Lokeren le Vingt Septembre 1775. fi
de Jean Jacobs Journalier Cultivateur de Profession
Citronville Verhees: demeurant dans la Meis
=nelle - à Lokeren Département des deux Nèthes

Les Actes préliminaires sont extr
des Registres des publications faites à Hoogstraeten
Lokeren le huit et le quinze Messidor présent
et affichés aux termes de la Loi, et les Actes des
ces époux sous les dates susmentionnées: le tout
a tous quels Actes il a été donné lecture par
officier public de l'Etat Civil aux termes de la loi

L'époux présenté a déclaré de
de sa Conjointe être pere de l'enfant né le
thermidor An 7. à Six heures du Soir d'Ille Nom
au Domicile desses pere et mere, du Sexe féminin
quelle a été donné le prénom de Citronille. De
déclaration et Renom suffisamment Il nous a requis de f
mention au present acte Portant par ce légitime
Enfant.

Les époux présents ont déclaré pre
en Mariage l'un Anne Jacobs, l'autre Balthasar Loo
en présence de Jacq et de Leuwers cabaretier âgé de tre
deux Ans, Pierre Van de Ven Garde Champêtre âgé de vingt
Jose Bruyninckx âgé de trente Ans, constructeur de bat
Jacques Jean Van Dooren âgé de Cinquante neuf ans
particulier: tous amis des époux et demeurant à Hoogstr

Après quoi Moi J. P. Bruyninckx
Jouissant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil a
prononcé au Nom de la Loi que les dits époux sont u
en Mariage et tous ont signé avec moi

J. P. Bruyninckx

Jacq: J: van Dooren
J: Bruyninckx

P: Van de Ven

Jacobs

Leuwers

Le Vingt Six Messidor

Acte de Mariage de Jacques Bertels

âgé de Vingt neuf Ans Cultivateur de Profession
fils de Gérard Bertels et de Marie Anne Daniels
demeurant quelle né le premier Mars 1773.

Et de Marie Elisabeth Jorissen âgée
de Vingt neuf Ans née à Wortel le Vingt Cinq
Mars 1773. fille d'antoine et de Marie Druts
Domiciliés dans ladite Commune de Wortel

Les Actes préliminaires sont extraits
des Registres des publications faites à Hoogstraeten
Rijkel et Wortel le quinze de Vingt Messidor
présent mois dont les parties ont remis acte Con:
Etant qu'Affiches en a été faite et qu'il n'y a point
d'opposition le tout en forme de tous quels actes
il a été donné lecture par moi Maire officier
public de l'Etat Civil aux termes de la Loi.

Les dits époux ont déclaré prendre
en Mariage l'un Marie Elisabeth Jorissen
l'autre Jacques Bertels en présence de Guillaume
Driessen âgé de trente Quatre Ans Cultivateur allié
au Déclaré à la future épouse demeurant à Wortel
de Pierre Doms âgé de Vingt Six Ans Cultivateur
ami de l'époux et d'Adrien Doms âgé de Vingt
Six Ans, Ami de l'épouse, et de Jean Claesen
âgé de trente Ans Cultivateur Beau frere de
la future Conjointe, les trois derniers demeurant à
Wortel et à l'époux Signé avec nous les
autres déclarans ne savoir écrire:

Après quoi moi C. J. Bruyninckx Maire
de la Commune d'Hoogstraeten Exerçant les fonctions
d'officier public de l'Etat Civil, ai déclaré au Nom
de la Loi que les dits époux sont unis en Mariage

Jacobus Bertels

C. J. Bruyninckx
Maire

Le Quatre Thermidor An 10e

N° 7

Acte de Mariage

de Spruyt âgé de Vingt Six Ans garçon Meunier profession né à Oostmalle le Vingt neuf Mai 1766. demeurant à Minderhout, fils de Pierre et d'Anne Spruyt domiciliés à Oostmalle Dépouillés des deux frères.

Et de Jeanne Gommis âgée de trente quatre Ans née le treize Septembre 1768 de Adrien Gommis, et de Marie Josephine de domiciliés à Etten République Batave lieu de naissance; demeurant à Minderhout en qualité de Servante.

Les actes préliminaires sont des Registres des publications faites à Hoogstraeten Vingt deux et à Minderhout le Vingt neuf Messidor, dont les parties ont remis Acte Constatant qu'aucune en a été faite aux termes de la Loi et qu'il n'y point d'opposition, les actes de naissance des Epoux sous les dates précitées de tout quelle portée de tous quels Actes il a été donné lecture par nous officier public aux termes de la Loi.

Les Epoux présents ont déclaré prendre en Mariage, lun Jeanne Gommis, l'autre Jacques Spruyt en présence de Pierre Van de Vin âgé de trente ans Champêtre à Hoogstraeten, non parent, Jean Philippe âgé de trente Sept Ans, Chirurgien demeurant à Hoogstraeten, Amis des Epoux, de Pierre Kegers âgé de Soixante dix Ans Boulanger de profession domicilié dans la susdite Commune, Ami des Epoux, et de Cornelis Aerts âgé de Vingt deux Ans, garçon Meunier, demeurant à Minderhout, Ami des Epoux.

Après quoi nous, Maire P.J. Bruijninckx Maire de la Commune d'Hoogstraeten fesant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, avons prononcé au nom de la loi que les dits Epoux sont unis en Mariage: dont quatre témoins signé avec nous. Les Epoux ayant déclaré ne savoir écrire.

P.J. Bruijninckx

J.H. Philips

P. van de Vin

Cornelis Aerts
Petrus Kegers

Extrait du présent Registre aux actes des Mariages survenus en l'an 10e par nous Maire de la Commune d'Hoogstraeten fesant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil le premier Vendemiaire de l'an 11. de la République française.

P.J. Bruijninckx